

## Texte 5 :

Objet du texte : Durkheim rappelle ici les deux caractéristiques fondamentales des faits sociaux auxquelles il est parvenu : extériorité et caractère contraignant. Il rappelle ensuite en quoi ce caractère spécifique des *faits* sociaux permet de faire de la sociologie une *science* spécifique, distincte, donc, de la biologie et de la psychologie.

### Structure du texte :

1) Rappel des deux caractérisations des faits sociaux : extériorité et dimension contraignante. Je ne reviens pas ici sur l'explication de ces deux points, qui sont expliqués dans les deux explications précédentes. *Attention : le jour de l'oral, il faudrait impérativement les expliquer !*. Cette double caractérisation permet d'énoncer la *définition* d'un fait social, dont on voit qu'il recouvre tout le champ des « institutions » au sens de Durkheim : il s'agit aussi bien de manières de sentir (de percevoir le monde), que de manières de penser ou d'agir : c'est bien *l'ensemble* du comportement, mental et physique, de l'homme qui est mis en jeu.

2) Durkheim rappelle en quoi cette double caractérisation permet de faire des faits sociaux des faits *spécifiques*, qui doivent donc être étudiés par une science *spécifique* : la sociologie. La sociologie est distincte de la biologie puisque les faits sociaux ne sont pas des faits organiques, corporels : une sensation, une pensée ou un acte ne se laissent pas réduire à un processus purement organique, physiologie, corporel. Et la sociologie ne se réduit pas à la psychologie, puisque la psychologie étudie le psychisme *de l'individu*, elle étudie des phénomènes *internes* à l'individu — alors que la sociologie s'adresse à des faits qui sont caractérisés par leur extériorité. De la spécificité des faits sociaux (ni organiques, ni psychologiques), on peut donc déduire à la spécificité de la science qui les étudie : la sociologie est donc une science autonome, distincte de la biologie et de la psychologie.

3) Durkheim indique ce qui constitue le « substrat » des faits sociaux, c'est-à-dire en quelque sorte le « sujet » auquel ils doivent être rapportés. Puisqu'il ne s'agit pas des *individus* humains, ce ne peut être que *la société* comme telle. Nous avons vu que ce n'est pas *l'individu* qui invente ou trouve en lui les institutions que sont la croyance religieuse, la langue, les normes vestimentaires, etc. Or si ce n'est pas l'individu qui constitue la source des institutions — et dans la mesure où ce n'est pas non plus une entité transcendante, comme Dieu par exemple — il s'agit nécessairement de *la société*. C'est la société qui « invente » la langue, c'est elle qui « décide » des normes vestimentaires, alimentaires, etc. Attention : dire que la société est le substrat des faits sociaux n'implique pas que l'on doive la considérer nécessairement dans sa totalité. Pour Durkheim, chaque communauté est source d'institutions (chaque groupe a des habitudes, des valeurs, des rites plus ou moins cachés, des références, des mots qui lui sont propres, etc.) Et par conséquent, toutes les communautés, qu'elles soient religieuses, professionnelles, artistiques etc. peuvent être considérés comme des « substrats » de faits sociaux.

Conclusion de la première partie : les faits sociaux sont bien des faits spécifiques, et ils sont bien des faits dont le substrat est la société ; il est donc nécessaire de les étudier à l'aide de cette science de la société qu'est la sociologie

4) Durkheim répond enfin à une objection, celle que lui adressent des philosophes comme Herbert Spencer. Le but de Durkheim est de montrer qu'il s'agit en réalité moins d'une objection, fondée sur des faits qui mettraient en défaut l'analyse durkheimienne, que d'une « critique » qui ne repose sur aucun fait. La définition durkheimienne des faits sociaux entre en conflit avec une certaine représentation de la *liberté* humaine, dans la mesure où la dimension *contraignante* des faits sociaux implique de reconnaître que l'homme ne choisit pas, n'invente pas les règles qu'il suit dans bon nombre de ses comportements : les normes morales, esthétiques, vestimentaires (etc.) sont le résultat d'un processus *d'intériorisation* de normes dont l'origine est sociale. C'est donc bien le problème du déterminisme qui est posé ici : Durkheim nous demande d'admettre que la manière dont nous percevons le monde, la manière dont nous pensons, la manière dont nous agissons est largement déterminée par la société (ou plutôt : les sociétés) auxquelles nous appartenons. Cela s'oppose à l'approche de « l'individualisme absolu », qui voudrait faire de l'homme un être parfaitement libre, l'individu étant lui-même l'inventeur ou le créateur des normes auxquelles il soumet son comportement.

La réfutation durkheimienne est très brève : elle consiste à rappeler que ce « déterminisme » n'a rien d'un choix philosophique, qu'il ne s'agit en rien, de sa part, d'une certaine conception de la « nature » de l'homme : c'est simplement une affirmation qui *découle des faits*. Les faits nous obligent à reconnaître que ce n'est pas *l'individu* qui invente la langue qu'il parle ; que ce n'est pas l'individu qui invente les normes vestimentaires, alimentaires (etc.) qui sont les siennes ; que ce n'est pas lui qui invente les règles de droit ; que ce n'est pas lui non plus qui invente la religion, ni le contenu de telle ou telle religion, etc. Il faut donc reconnaître que, puisque ce n'est pas l'individu qui les invente, les crée ou les découvre au fond de sa nature, ces constitutions proviennent nécessairement de l'extérieur : première caractérisation des faits sociaux. Et si ces croyances et pratiques déterminent les individus (un Français parlera le français, un occidental s'habillera à l'occidentale, etc.), c'est donc qu'elles s'imposent — d'une manière ou d'une autre : éducation, contrainte, etc. — aux individus : seconde caractérisation des faits sociaux. Comme le dit Durkheim, sa définition des faits sociaux n'implique rien d'autre. Si elle chagrine ceux qui, au lieu de partir de l'observation des faits, prennent appui sur une certaine vision de la nature de l'homme (comme individu radicalement libre, capable de s'auto-déterminer de façon strictement autonome, etc.) : *tant pis*. Le propre du scientifique n'est pas de donner raison à une doctrine philosophique, fondée sur une définition de la nature de l'homme, mais de rendre compte des faits.

On peut ici effectuer un parallèle entre les propos de Durkheim et de Freud : pour l'un comme pour l'autre, les « résistances » que suscitent leurs analyses sont moins étayées sur des *faits* que sur le fait que ces analyses nous obligent à remettre en cause le rêve d'une liberté « absolue » de l'homme. La psychanalyse nous oblige à reconnaître que nous sommes en partie déterminés par des processus inconscients ; la sociologie durkheimienne nous oblige à reconnaître que nous sommes largement déterminés par notre environnement social.

